

Réf: Dossier 321821

Avis de constitution

SOCIETE « ANAXAR-CI »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 8ÈME TRANCHE NON
LOIN DE LA CLINIQUE HENRIETTE, LOT 16 ET ILOT 86, Lot
16, Ilot 86

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 29 Avr 2024, et enregistrés au CEPICI le 07 Juin 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ANAXAR-CI »

Objet : LOGISTIQUE, AFFRETEMENT .

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 8ÈME TRANCHE NON LOIN DE LA CLINIQUE HENRIETTE, LOT 16 ET ILOT 86, Lot 16, Ilot 86

Dirigeant(s) M ALOU ESSODOLOM (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-03044 du 21/06/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°37711/GTCA/RC/2024 du 21/06/2024

